

Automobiles : Vers un malus masse et CO2 rétroactif pour les véhicules d'occasion ?

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 23 novembre 2024

Source [Valeurs actuelles] : Dès le 1^{er} janvier 2025, le malus CO2 et le malus masse pourraient s'appliquer à tout véhicule qui n'en a pas fait l'objet (c'est le cas des exonérations) et dont la première immatriculation est postérieure au 1er janvier 2015. Plus que jamais, l'automobiliste est considéré comme une vache à lait par le gouvernement.

La machine à taxe tourne décidément à plein régime au [ministère de l'Économie](#) et l'imagination des agents du ministère est sans limite. Sans doute faut-il voir là une tentative désespérée pour faire accroître les rentrées fiscales dans les caisses de l'État, plutôt que se lancer enfin dans une vraie réduction de la dépense publique. Ou d'user de circonvolutions sur un ralentissement de la progression.

[Lire la suite](#)

23/11/2024 01:00